

## **Assemblée générale spéciale de l'Association des Propriétaires du Domaine Alpine**

**Le samedi 18 février 2017 à 10:00 heures.**

**143 Pioneer**

**OBJET : Projet de règlement d'emprunt municipal pour les barrages X0005112 et X0005113**

### **Mise en contexte :**

Depuis 2013, les membres du CA informent les propriétaires du Domaine Alpine de l'évolution des dossiers barrages X0005112 (près de la plage) et X0005113 (presqu'à la fin du chemin Pioneer). À l'automne 2016, l'Association recevait un avis d'ordonnance du CEHQ l'obligeant à réaliser des études, des expertises, des plans, des devis et travaux afin de rendre conformes et sécuritaires les deux barrages. Il s'avère que des sommes importantes sont requises pour ce projet.

### **Objectifs de la rencontre :**

Le conseil d'administration de l'Association des propriétaires du Domaine Alpine convoque ses membres à une assemblée générale spéciale pour présenter le projet de règlement d'emprunt par la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard : celui-ci servira au financement et à la réalisation de l'ensemble des travaux des deux barrages du Domaine Alpine.

Serons abordées également les options de remboursement (via une taxation sectorielle) par les propriétaires du Domaine Alpine.

Par la suite, il y aura un vote pour autoriser l'Association des propriétaires du Domaine Alpine et les représentants choisis par les membres du CA Alpine à poursuivre le dossier barrage pour les points suivants : négociations et ententes relatives :

- 1- Au financement
- 2- À la réalisation
- 3- Au remboursement des études et travaux

**Étaient présents (voir liste ci-jointe) + procurations de membres absents (ci-joints)**

### **Assemblée**

Après avoir constaté le quorum et du consentement de tous, Francine Gagnon préside l'assemblée et Lise Bujold agit comme secrétaire. Christina Costy assumera la traduction anglaise pour ceux qui le désirent.

### **Mot de bienvenue et présentation de l'historique du dossier par Francine Gagnon**

La présidente souhaite la bienvenue à tous et résume l'historique récent des deux barrages sur le lac des Pins. Rappelons seulement que la responsabilité des barrages incombe désormais aux propriétaires et non plus au gouvernement provincial ou à la municipalité. Selon les chiffres du CEHQ, en 2015, il y avait plus de 5 900 barrages dont 22% appartiennent à des associations, entreprises ou organismes. Pour notre part, nous avons reçu confirmation de propriété du barrage 5112 (novembre 2011) et 5113 (mars 2012). Nous sommes donc propriétaires de 2 barrages construits en 1961: un est près de la plage et fait de béton, l'autre est presque à la toute fin du chemin Pioneer et fait de terre. Le barrage 5112 est classé de forte contenance (267 300 mètres cube d'eau), classe C (intermédiaire) et de niveau de conséquence moyen (novembre 2012). Nous sommes donc soumis à l'ordonnance du Centre hydrique du Québec, à l'obligation d'obtenir les rapports d'ingénierie nécessaires et aux responsabilités financières, d'entretien et de réparations. Nous devons trouver le moyen de financer notre projet.

Malgré la création d'un fonds spécial de 5000\$ voté depuis de nombreuses années au fil de nos assemblées générales et d'une augmentation de 30 \$ de nos cotisations de membres réservées aux barrages depuis 2012, nous n'avons amassé qu'un maigre 15 000 \$. Il nous faut donc adopter d'autres stratégies.

En avril 2004, notre association s'adresse à la municipalité de St-Adolphe d'Howard pour nous aider financièrement à assumer les dépenses reliées à ces 2 barrages. À cette époque, la loi ne permettait pas à une municipalité de financer une association privée. Depuis 2015, le ca Alpine poursuit sans relâche ses démarches auprès de l'actuel conseil municipal afin d'en arriver un règlement d'emprunt afin de répondre aux exigences du CEHQ. L'ordonnance qui nous est adressée par le ministre du Développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques reçue en novembre 2016 nous incite plus que jamais à aboutir de façon positive et suffisante dans cette demande de financement. De plus, le dossier de l'Association a bonne presse à la fois auprès de la municipalité et du Centre Hydrique : structure, détermination, connaissance exceptionnelle, expertise. Notre ingénieur est également reconnu pour sa rigueur et son expertise et, élément non négligeable : des élections sont prévues à la municipalité pour novembre prochain. Le momentum avec l'administration municipale actuelle est donc de première importance.

La municipalité ne souhaite pas devenir propriétaire de nos barrages. L'approche retenue est plutôt d'élaborer un règlement d'emprunt sous forme de subvention environnementale désormais prévue par la loi auprès des associations. La municipalité nous confirme un bassin de 285 propriétés (résidences et terrains) Il est donc logique de répartir par une taxe sectorielle une somme globale à l'ensemble des propriétaires.

**On procède ensuite à la lecture de la proposition :**

## **RÉSOLUTION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE ALPINE**

**Proposée lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 18 février, 2017**

**QUORUM : oui**

**OBJET : Projet de règlement d'emprunt pour la revitalisation du lac des Pins**

### **ATTENDU QUE**

L'une des missions principales de l'Association est d'assurer un environnement de qualité à ses membres ;

### **ATTENDU QUE**

La vitalité du lac des Pins fait partie de la mission de l'Association ;

### **ATTENDU QUE**

Tous les propriétaires du Domaine Alpine ont intérêt à préserver l'accès à un lac en santé et de voir à sa revitalisation et à sa pérennité ;

### **ATTENDU QUE**

La revitalisation du lac des Pins requière des études et des travaux coûteux ;

### **ATTENDU QUE**

Le financement des études et travaux nécessite un partenariat avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard menant à la mise en place d'une taxe sectorielle ayant pour bassin l'ensemble des propriétés du Domaine Alpine ;

### **RESOLUTIONS :**

**Par la présente, l'Association des propriétaires du Domaine Alpine :**

**Approuve** la suite des négociations et ententes avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard relativement au financement et au remboursement des coûts reliés aux études, expertises, plans, devis et travaux de revitalisation du lac des Pins ;

**Autorise** les représentants désignés par les membres du conseil d'administration de l'Association des propriétaires du Domaine Alpine à poursuivre les négociations avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et conclure les ententes relatives au financement, à la réalisation et au remboursement des études et travaux;

**Approuve** l'imposition par la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard d'une taxe sectorielle, basée sur l'évaluation, pour le financement et le paiement des études et travaux de revitalisation du lac des Pins, ladite taxe touchant tous les immeubles faisant parti du Domaine Alpine.

**Une période est réservée à la discussion suivie d'une période de questions :**

Les barrages sur le Lac des pins datent de 1961. Négliger de restaurer ou remplacer le barrage 5112 pourrait nous obliger à vider le lac ce qui aurait pour effet de réduire de façon dramatique la valeur de nos propriétés. Le principe envisagé est le suivant : dans le cadre de ce financement environnementale, la municipalité impose une taxation sectorielle à même le compte de taxe foncier selon la valeur respective des terrains ou des propriétés.

Un rapide calcul (présenté par Paul Jolicoeur) permet d'évaluer le coût moyen de cette taxe pour chacun des propriétaires : pour un bassin de 285 propriétés (terrain avec ou sans immobilier, vacant ou non) il nous serait possible d'évaluer un montant supplémentaire moyen sur la base de l'évaluation respective de nos propriétés. Paul nous informe que le calcul reviendrait à une taxe de 73\$ en moyenne si on suppose un emprunt de 285 000\$ étalé sur 20 ans (1 000\$ par propriété). Nous pourrions évidemment mieux cibler les coûts en faisant évaluer les travaux par des entrepreneurs, par exemple dans le cas où nous ferions construire un nouveau barrage.

Période de questions : résumé

- Beaucoup de travail déjà accompli
- Momentum auprès de la municipalité
- Propositions de scénario par l'ingénieur à venir
- Processus prévus pour demande de soumissions
- Pouvoir accordé à l'exécutif d'aller plus avant dans le dossier
- Évaluation conjointe des coûts et de la sécurité

Les membres sont maintenant prêts à voter sur la proposition ci-haut mentionnée et qu'ils ont tous reçue par le biais de la convocation de la présente assemblée.

**Proposée par Christina Costy, appuyée par Gilles Rousseau. Personne ne demandant de vote, La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Levée de l'assemblée** – Lise Bujold propose la levée de l'assemblée à 12h30. Elle est appuyée par Francine Gagnon. Adopté à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire